PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 15.2***
Chrono 14962

Rapporteur ***: Monsieur Jean-Luc GAGLIOLO***

Service ***:*** **Direction Education**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
4 - CULTURE, ATTRACTIVITE, EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL

Objet : **Adoption du Projet Educatif Territorial de la ville de Nice et du "plan mercredi" pour la période 2021/2024.**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu l'article L.551-1 et suivants du code de l'éducation ainsi que l'article D.521-12,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs,

Vu la délibération n° 23.1 Conseil municipal du 11 octobre 2018 portant adoption du Projet Educatif de Territoire de la ville de Nice et du plan mercredi 2018/2021,

Vu le courrier en date du 6 juillet 2021 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie portant autorisation du renouvellement de l'organisation du rythme scolaire,

Considérant que le Projet Educatif Territorial formalise une démarche, à l'initiative des collectivités locales volontaires, permettant à celles-ci de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs,

Considérant que le Projet Educatif Territorial 2018/2021 arrive à échéance et qu'un nouveau projet a été élaboré et sera mis en place dès l'année scolaire en cours, pour une période de 3 ans,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 15.2***
Chrono 14962

Rapporteur ***: Monsieur Jean-Luc GAGLIOLO***

Service ***:*** **Direction Education**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
4 - CULTURE, ATTRACTIVITE, EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL

Objet : **Adoption du Projet Educatif Territorial de la ville de Nice et du "plan mercredi" pour la période 2021/2024.**

Considérant la volonté de la ville de Nice d'inscrire son action éducative, en cohérence avec celle de l'Education nationale, par des interventions sur le temps scolaire, mas aussi sur les temps péri et extrascolaires, en s'appuyant tant sur les directions-ressources de la ville de Nice, que sur les associations partenaires, signataires du Contrat Enfance Jeunesse,

Considérant que le Projet Educatif Territorial prend en compte l'offre péri et extrascolaire existante et s'appuie sur les différents dispositifs en vigueur, qu'il amène à faire évoluer,

Considérant que le Projet Educatif Territorial fixe les 10 objectifs principaux suivants :

- proposer un environnement favorable à l'apprentissage des savoirs, à l'épanouissement des enfants et au développement de leurs potentialités,

- garantir un accueil et un accompagnement de qualité aux écoliers et enfants des centres de loisirs, par la mobilisation de personnels formés et qualifiés,

- favoriser la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents par l'organisation de services correspondant à leurs besoins,

- assurer une articulation des différents temps de l'enfant au bénéfice de la réussite éducative,

- ouvrir aux enfants de nouveaux horizons dans un esprit d'égalité des chances,

- participer à la formation de citoyens libres et éclairés, ainsi qu'à la transmission des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité,

- mobiliser la richesse et la diversité des ressources du territoire, qu'elles soient humaines, associatives, patrimoniales ou naturelles,

- rendre la ville toujours plus inclusive par un accueil adapté des enfants en situation de handicap,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 15.2***
Chrono 14962

Rapporteur ***: Monsieur Jean-Luc GAGLIOLO***

Service ***:*** **Direction Education**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
4 - CULTURE, ATTRACTIVITE, EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL

Objet : **Adoption du Projet Educatif Territorial de la ville de Nice et du "plan mercredi" pour la période 2021/2024.**

- permettre un accès de tous les enfants à un service de restauration respectueux de l'environnement, équilibré et de qualité,

- formaliser un cadre de dialogue partenarial avec les familles, l'Éducation nationale, le Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la Caisse d'allocations familiales et les partenaires associatifs, dans un esprit de coéducation.

Considérant que ce Projet Educatif Territorial est un outil de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la ville de Nice, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation, notamment les services déconcentrés de l'Etat :

- Rectorat de l'Académie de Nice,
- Direction des services départementaux de l'Education nationale,
- Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes,

Considérant par ailleurs, la mise en place d'un label « plan mercredi », depuis 2018, attribué par le Ministère de l'Education nationale,

Considérant que pour bénéficier de la labellisation « plan mercredi », la ville de Nice doit élaborer son Projet Educatif Territorial sur la base d'une charte qualité ouvrant droit à une participation, pour la durée du projet éducatif territorial, d'un montant de l'aide de 1 € par heure et par enfant,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1. **approuver le Projet Educatif Territorial et la convention relative à la mise en place de celui-ci et d'un « plan mercredi », établi sur la base d'une charte qualité,**

2. **autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,**

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 15.2***
Chrono 14962

Rapporteur ***: Monsieur Jean-Luc GAGLIOLO***

Service ***:*** **Direction Education**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
4 - CULTURE, ATTRACTIVITE, EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL

Objet : **Adoption du Projet Educatif Territorial de la ville de Nice et du "plan mercredi" pour la période 2021/2024.**

---

3. **autoriser monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures nécessaires et à signer les documents permettant de percevoir la prestation de service ordinaire aux communes pour l'organisation d'activités « plan mercredi » sur le compte 7478, chapitre 74, fonction 421534, code service VA300.**

Madame Anne-Laure RUBI ne prend pas part au vote.